



## Rappel des mesures préventives — COVID-19

Mercredi 18 mars 2020

En accord avec les directives et recommandations gouvernementales, voici un rappel des mesures préventives mises en place par la Municipalité de Sainte-Mélanie :

- L'utilisation de tous les locaux de loisirs (bibliothèque, centre des loisirs, salle communautaire, etc.) est interdite jusqu'à nouvel ordre.
- Les inscriptions aux activités de loisirs et camp de jour estival sont reportées jusqu'à nouvel ordre.
- Les activités Loisirs / Culture / Bibliothèque sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
- Le brunch des bénévoles est reporté à l'automne 2020; une date précise sera communiquée en temps opportun.
- Les prochaines séances du conseil municipal seront réalisées en l'absence de public (huis clos) jusqu'à nouvel ordre.
- La tenue de la journée verte / RDD / vente de garage communautaire du 16 mai est incertaine à ce moment-ci et nous aviserons les citoyens via le site web municipal / page Facebook **Municipalité de Sainte-Mélanie** de sa tenue et pour quelles activités.
- Nous invitons les utilisateurs de Facebook à ajouter la page **Municipalité de Sainte-Mélanie** pour obtenir rapidement les informations récentes. Seule cette page diffuse des informations officielles provenant de la Municipalité. Nous ne gérons pas et ne sommes nullement associés à d'autres pages ou groupes Facebook (*spotted* ou autre).
- Le centre administratif du 10, rue Louis-Charles-Panet demeure ouvert jusqu'à nouvel ordre, mais nous sollicitons la population pour qu'elle ne s'y présente qu'en cas de nécessité. Privilégiez l'utilisation du site web [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca), du courriel [info@sainte-melanie.ca](mailto:info@sainte-melanie.ca), du téléphone (450) 889-5871, poste 221, du télécopieur (450) 889-4527. Si vous éprouvez des symptômes associés à la COVID-19, grippaux ou similaires, abstenez-vous de vous y présenter.
- Privilégiez les services bancaires en ligne pour le paiement des comptes de taxes.
- Le conseil municipal a décidé de reporter le premier versement de taxes du 30 mars 2020 au 30 juin, et ce, sans frais d'intérêts pour cette période (1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020). Tous les arrérages au 31 décembre 2019, donc antérieurs à la présente pandémie, demeurent payables.
- Pour les gens qui ne veulent ou ne peuvent sortir de la maison (quarantaine), nous vous rappelons que les services de livraison à domicile sont disponibles pour le territoire de Sainte-Mélanie :  
**Pharmacie Proxim** (450) 889-1080  
**IGA de Sainte-Mélanie** (450) 889-8363  
(par commande téléphonique les **mardis et mercredis**, et livraison du **lundi au vendredi**).
- La distribution alimentaire de l'Entraide communautaire est à effectif réduit; confirmez au (450) 889-5871, poste 227. Le comptoir vestimentaire de l'Entraide est fermé jusqu'à nouvel ordre.
- Le local de l'infirmière en milieu rural demeure ouvert. Assurez-vous de valider avec le CLSC que les services et rendez-vous sont maintenus AVANT de vous déplacer.
- Pour les gens qui éprouvent des symptômes ou ont des questions sur la COVID-19, composez le numéro sans frais du Gouvernement du Québec 1 877 644-4545 ou visitez le site <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- Les services municipaux d'eau potable, d'eaux usées, d'entretien des routes, de collecte des matières résiduelles, d'incendies, de sécurité publique et d'urbanisme sont maintenus.
- D'autres mesures pourront être prises et nous en informerons la population de Sainte-Mélanie

## MESSAGE DE FRANÇOISE BOUDRIAS, MAIRESSE

Chères citoyennes et chers citoyens,

En cette période historique, je tenais à communiquer avec vous afin de vous rassurer tout en vous encourageant à respecter les consignes que le gouvernement du Québec a mises en place afin de limiter la propagation du virus COVID-19.

Pour certains, si ces consignes semblent exagérées, il est pourtant conséquent de prendre conscience de notre responsabilité et d'adapter nos habitudes. Certains organismes suggèrent lors de leurs rencontres, réunions et dans leurs bureaux de ne plus échanger de poignées de mains, d'accolades ou de bises d'accueil et de conserver une distance d'un mètre. Pour les personnes qui arrivent d'un voyage à l'étranger, de rester volontairement chez eux pendant une période de 14 jours.

Ce sont des petits gestes qui peuvent aider à réduire la prolifération du virus. L'anxiété et le stress que cette situation historique occasionne amènent les gens à avoir certains comportements contraires aux avis de santé publique et au bien commun. J'aimerais rappeler que la majorité des personnes qui seront atteintes de ce virus ne subiront de symptômes graves ni n'en décèderont.

Toutefois, les petits gestes et le respect des consignes de santé publique auront un impact important sur les personnes plus vulnérables autour de vous et pour lesquelles les risques sont plus élevés, notamment nos aînées et aînés. Il est sage de rester informé et compréhensif des consignes de santé publique et, au besoin, de s'adapter aux nouvelles recommandations. Puis-je vous suggérer de profiter de cette période pour faire des activités à la maison que l'on reporte toujours par manque de temps ?

L'appel à la solidarité du premier ministre François Legault est très pertinent. Avec tous les moyens technologiques, Skype, Facetime, Google, Facebook ou un simple téléphone, il est facile de rester en contact à distance avec les gens que nous aimons et c'est important de le faire.

Merci de votre compréhension et solidarité !

Françoise Boudrias  
Mairesse

-30-

SOURCE : Municipalité de Sainte-Mélanie  
[www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca)  
[info@sainte-melanie.ca](mailto:info@sainte-melanie.ca)  
(450) 889-5871